

# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2024 MIX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB: MIDREVAUX MOTO CLUB

E-MAIL: richaume.denis@neuf.fr

TÉLÉPHONE: 06 88 78 72 67

ORGANISATEUR TECHNIQUE: RICHAUME DENIS

N° D'ÉPREUVE FFM: 359

DATE: 15/09/2024

LIEU: CIRCUIT DU LEMONT 88630 MIDREVAUX

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	JACQUEL THIERRY	Licence: 013280 /
Président du Jury ou Arbitre*	ROSSI MARIO	Licence: 021299 /
Membre du Jury	DENIS PHILIPPE	Licence: 338948 /
Membre du Jury	GROSLEVIN OLIVIER	Licence: 160158 /
Commissaire technique responsable	WALEK PATRICE	Licence: 106239 /
Responsable du chronométrage	CASSIN CLOE	Licence: 266214 /

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
65cc Grand Est	7	11	65cc 2T	
85cc Kids Grand Est	9	11	85cc 2T, 150cc 4T	9 ans révolus à 11 ans au 31/12/2023
Ligue 125cc	13		125 cc 2T	
Ligue 250/450cc Grand Est	13*/15*		125cc 2T à 450cc 4T	13*/15*:13 ans=125cc 2T et 15 ans > 125cc 2T
Trophée 250cc	15		144cc 2T,150cc 2T,250cc 2T,250cc 4T	
Trophée 450cc	15		250cc 2T,300cc 2T,350cc 4T,450cc 4T	
Trophée Vétérans	40		125cc 2T à 450cc 4T	
Trophée Féminines	13*/15*		125cc 2T à 450cc 4T	13*/15*:13 ans=125cc 2T et 15 ans > 125cc 2T
Motos Anciennes	13*/15*		125cc 2T à 450cc 4T	13*/15*:13 ans=125cc 2T et 15 ans > 125cc 2T

**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON  OUI (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ...	Dr LETSCHER Benjamin		
Nombre de secouristes .....	8	Nombre d'ambulance(s) .....	2
Hôpital le plus proche .....	NEUFCHATEAU 88300	Temps de trajet (en min) .....	15

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

<b>Accès :</b>		<b>Caractéristiques :</b>	
Nom du site .....	CIRCUIT DU LEMONT	Longueur du circuit .....	1560
Adresse .....	MIDREVAUX 88630	Largeur minimum de la piste .....	6
		Largeur de la grille .....	35
		Longueur de la ligne droite de départ .....	80
		Nombre d'OCP* .....	15
		*Officiels Commissaires de Piste	

**CAPACITÉ MOTO :**  
Pendant les essais : 54  
En manche : 45

**CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :**  
Pendant les essais : ...  
En manche : ...

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 15-03-2024

Denis Richarme Président du MJC  
**MIDREVAUX MOTO CLUB**  
2, Chemin du Rendez-vous  
88630 MIDREVAUX

VISA DE LA LIGUE

DATE: 19.03.2024

**LIGUE MOTO GRAND EST**  
Maison Régionale des Sports  
13, rue Jean Moulin  
54510 FOMBLAINE  
Tél : 03 83 18 87 68  
Fax : 03 83 18 87 69  
P. o Costitch Michel

VISA DE LA FFM

DATE: 22/03/2024  
NUMÉRO: 24/0335

**MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE**  
74 Avenue Parmentier  
75011 PARIS  
01 49 23 77 00  
ffm@f1motosport.com  
ffmoto.org